

Tenue vestimentaire

Santé, assistance et soins infirmiers

- Le port de l'uniforme est obligatoire en tout temps (classe, labo, milieu de travail) et ce, dès la première journée d'entrée de votre programme d'études.
- L'uniforme doit être gris et sans motif. Nous vous suggérons d'avoir un minimum de 2 uniformes, idéalement 3.
- Les bords de pantalon ne doivent pas traîner sur les surfaces du sol.
- Pendant la période d'été, le pantalon capri (3/4) est toléré au centre, mais pas en milieu de travail.
- Il est interdit de porter un chandail à manches longues sous son uniforme pour respecter les règles de prévention et du contrôle des infections, d'hygiène et de sécurité. Un chandail à manche $\frac{3}{4}$ est autorisé.
- Seulement les souliers fermés aux deux extrémités avec semelles antidérapantes et souliers de course sont acceptés. Les bottes et les souliers plate-forme ne sont pas acceptés.
- Les sandales sont interdites en tout temps.
- Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.
- La veste ou le chandail sont autorisés en classe et en laboratoire, mais refusés lors de la pratique en laboratoire et des soins directs à la clientèle en milieu de travail.
- Le bandeau ou le cerceau dans les cheveux sont acceptés. (Bandana interdit)
- Les ongles doivent être courts et sans vernis. Le port des faux ongles est proscrit.

À retenir : tout élève admis dans un programme d'études en santé doit se conformer à la politique des pratiques vestimentaires que les milieux de la santé ont décidé d'établir dans les établissements.